

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT CINQ MAI DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 25 MAI

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus :29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 0

CONVOCATION EN DATE : 19 mai 2020

DATE D’AFFICHAGE : 28 mai 2020

OBJET : ELECTION DU MAIRE

----- n°2020/026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner **Mme Monia Fayolle** pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs

M. le Président, Michel Lagier, doyen d'âge, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

M. le Président constitue le bureau

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

- **Mme DECATOIRE Christel**
- **Mme BERTIN Eliane**

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **29**
- bulletins blancs ou nuls, énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral : **0**
- suffrages exprimés : **29**

Majorité absolue : **15**

Ont obtenu :

- **M. JEANTET Hugues : sept (7) voix**
- **M. ROMIER Bernard : vingt-deux (22) voix**

M. ROMIER Bernard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et a été immédiatement installé.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard Romier
Maire de Grézieu-la-Varenne

